

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ANALYSE MATIERE D'UNE FOURNITURE EN CuCo2Be (CW104C)	492,75 €
ANALYSE DE LA RUPTURE D'UN TROLLEY EN ALLIAGE D'ALUMINIUM	1157,75 €
PREPARATION ET ANALYSE EN MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A BALAYAGE DE SECTIONS D'ECHANTILLONS METALLIQUES	1582,38 €
CARACTERISATION DE DEFAUTS DANS LE CADRE D'UN PROCEDE DE NICKELAGE	2056,10 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 octobre 2024

  
Hélène BOULANGER  


Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

24 OCT. 2024